

Bilan de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens

Le quartier de l'Avenir, labellisé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain initié en 2011. Ce projet doit apporter des réponses aux problématiques diverses du quartier et contribuer au changement d'image de la commune de Bassens. Une équipe pluridisciplinaire a été missionnée début 2019 par Bordeaux Métropole pour accompagner le processus, tout en mettant en cohérence les projets internes aux différents secteurs.

Les articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme rendent obligatoire la concertation pour les projets de renouvellement urbain. Cette concertation doit permettre d'informer les habitants et de leur donner la possibilité de s'exprimer concernant le projet. Les modalités ont été définies conjointement par Bordeaux Métropole et la Ville de Bassens.

I – Modalités de la concertation

Ouverture de la concertation

Par délibération du 28 septembre 2018, le Conseil métropolitain de Bordeaux Métropole a prononcé l'ouverture de la concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et en a défini les modalités.

Objectifs du projet

Les objectifs du projet de renouvellement du quartier de l'Avenir tels que décrits dans la délibération sont :

- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative, résorber la précarité énergétique et les bâtiments énergivores
- Créer un pôle d'équipements publics de qualité : la création d'équipements d'animation, sportifs et de loisirs est un des enjeux majeurs du projet, avec l'objectif de renforcer la polarité existante des écoles en les réhabilitant puis en y regroupant tous les équipements déplacés ou à créer
- Offrir des espaces publics, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure appropriation par les habitants, et une sécurité accrue, renforcer le lien social
- Développer une polarité économique et commerciale, en misant sur le développement du secteur Prévôt contigu à Prévert, pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre en matière d'emploi
- Changer l'image du quartier et développer son ouverture.

Des procédures d'aménagement opérationnelles, notamment un Permis d'Aménager sur le secteur Prévert, devront être mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

L'implication des habitants dans l'élaboration puis la réalisation du projet est une volonté forte de la ville de Bassens, de Bordeaux Métropole, ainsi que des acteurs mobilisés sur le quartier.

Eléments de concertation prévus par la délibération relative à la concertation réglementaire

Afin d'associer le public au processus de réflexion et d'élaboration du projet, les modalités prévues étaient les suivantes :

- Des ateliers d'urbanisme (2^{ème} cycle et éventuellement un 3^{ème} cycle) au Kiosque Citoyen-Maison du Projet sous la forme :
 - o d'ateliers publics,
 - o de balades urbaines,
 - o un temps convivial de valorisation des propositions faites et du travail des participants.

Au total, 5 ateliers sont prévus en 2^{ème} cycle et permettront de rythmer la progression du travail avec les habitants.

Il est rappelé qu'un premier cycle d'ateliers s'est tenu durant le printemps 2018, orienté sur la connaissance d'un projet urbain en général, ses enjeux, ses contraintes, et sur la connaissance du projet du quartier de l'Avenir en particulier.

- Des réunions publiques d'information et échanges, présentant l'avancement du projet dans ses différentes composantes, afin de construire un bilan de concertation préalable partagé.
- Des diagnostics en marchant, qui contribueront aux propositions sur l'espace public en particulier.
- Une exposition sous forme de panneaux accessibles en permanence au Kiosque Citoyen-Maison du Projet, ainsi que la présence d'une maquette pour le secteur Prévert, et d'un recueil à disposition des habitants du quartier de l'Avenir sur toute la durée de la concertation préalable, en complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole.

La concertation préalable a été ouverte le 1^{er} octobre 2018. Par arrêté n°2019-BM1845, la concertation a été clôturée le 16 décembre 2019. Le public a été informé de la clôture de la concertation via le site Internet de la participation de Bordeaux Métropole, via le site Internet et la page Facebook de la ville de Bassens, et par affichage de l'arrêté de clôture en mairie et dans les locaux de Bordeaux Métropole.

La concertation s'est déroulée selon les modalités prévues dans la délibération d'ouverture par l'autorité compétente.

II. La participation antérieure à la concertation réglementaire

La délibération d'ouverture rappelait que, dès les premières réflexions sur le quartier, et sans attendre la présente délibération, la ville de Bassens a choisi d'associer les habitants et acteurs locaux à l'élaboration du projet :

- la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment via les diagnostics en marchant

- les réunions bailleurs / habitants (avec la participation de la ville), essentiellement centrées sur Prévert
- l'intégration du quartier au sein du Relais Citoyen « des Vignes », créé depuis 3 ans
- les ateliers d'urbanisme, menés en 2011 et en 2014 ; une nouvelle série d'ateliers s'est tenue du printemps 2018 jusqu'à fin 2018 / début 2019. Ils sont animés par un cabinet extérieur et s'adressent uniquement aux habitants

10 ateliers étaient prévus et se sont tenus, dont deux spécifiques enfants : 5 lors de la session 1 avant l'ouverture de la concertation réglementaire (printemps-été 2018) et 5 lors durant la concertation réglementaire (de l'automne 2018 au printemps 2019). La plupart des ateliers se sont déroulés au Kiosque Citoyen, situé en plein du quartier prioritaire, et à l'entrée des écoles, ce qui en fait un lieu de rencontre idéal. Le kiosque citoyen accueille notamment la Maison du projet.

Les 5 premiers ateliers (printemps été 2018) ont été axés sur la connaissance d'un projet urbain en général, ses atouts, ses limites, le temps d'un projet, sur le projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir en particulier, et sur la pleine appropriation de ce projet par les habitants.

Il s'agissait de permettre aux habitants du quartier de l'Avenir mais aussi à toute personne intéressée sur le sujet, de connaître un projet de renouvellement urbain, ses processus, ses contraintes, son intérêt, et en particulier le projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir. L'objectif à terme est de permettre aux habitants de bien connaître les projets, de « se sentir capables » d'en parler, et de participer à leur construction.

Les 4 premiers ateliers ont accueilli 21 personnes différentes, dont 6 se sont montrées assidues sur 3 ou 4 ateliers. Au fur et à mesure des ateliers, de nouveaux participants se sont ajoutés au groupe de départ. En moyenne, une dizaine de personnes étaient présentes par atelier. L'atelier du 3 juillet était spécifiquement dédié aux 9-12 et collégiens : 14 enfants et jeunes ont été accueillis.

- les ateliers participatifs sur le projet avec les habitants, à l'automne 2014
- les ateliers mémoire du quartier, qui ont permis la publication d'un ouvrage sur « Prévert-le Moura – Récits de vies » en décembre 2014 et d'un autre sur « Beauval – Récits de vie » en octobre 2018
- le Kiosque Citoyen, qui comprend la Maison du Projet, créé et inauguré en mars 2017 : il accueille également de nombreuses permanences de services publics et d'associations. La référente citoyenneté y tient aussi ses permanences 5 à 6 jours par semaine, informe, accompagne les initiatives...
- les réunions publiques ; toutes ne peuvent être ici retracées, en voici une partie :
 - o Prévert en octobre 2009, octobre 2010, septembre 2011, juillet 2012, septembre et octobre 2014, juin et juillet 2017, juin 2018
 - o Beauval en novembre 2016, avril 2017, le 13 septembre 2018 : projet de réhabilitation lourde des logements et des espaces extérieurs, nouvel accès, présentation du planning et du détail des travaux, propositions de travaux à la carte pour les locataires...

Il importe également de rappeler la création du Conseil Citoyen, qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Il a été installé dès l'automne 2014 et a été officiellement créé par arrêté préfectoral du 30 juin 2015. Très actif, il s'est, depuis cette date, constitué en association loi 1901.

Au regard de la nécessité d'inclure le plus grand nombre d'habitants dans la concertation, il est apparu important de valoriser les actions déjà menées.

III. Déroulement de la concertation

- Les ateliers d'urbanisme

La 2^{ème} série des ateliers d'urbanisme s'est déroulée de l'automne 2018 au printemps 2019, aux dates suivantes : 6 novembre (enfants), 15 novembre, 7 décembre 2018, 7 février, 27 mars 2019. Ces ateliers ont été consacrés à l'émergence de propositions autour d'axes de travail (ce qui fait quartier, les liens physiques, le patrimoine, le lien social) par les habitants.

Le dernier atelier a consisté en la présentation par les habitants de leurs propositions organisées en deux projets, aux élus, bailleurs et techniciens de la commune, présentation suivie d'un temps convivial.

Les propositions portaient sur deux sujets : d'une part, la mise en valeur du bassin Montsouris situé en lisière du quartier de l'Avenir et l'aménagement du cheminement qui en fait le tour ; d'autre part, les circuits de promenade et de découverte existants, ainsi que les itinéraires et endroits à faire découvrir (patrimoine bâti, paysager, arboré) (création d'un itinéraire de découverte et de mise en valeur).

Ces propositions ont été saluées unanimement pour leur intérêt, leur opérationnalité, et leur coût raisonnable de mise en œuvre.

Elles ont également été présentées lors de la réunion publique sur le quartier qui a eu lieu le 11 avril 2019. Elles sont d'ores et déjà étudiées par les services de la ville pour une mise en œuvre à programmer.

- Les réunions publiques

Deux réunions publiques se sont tenues durant la concertation réglementaire, et font suite à d'autres réunions publiques qui s'étaient déroulées auparavant.

a) La réunion publique portant sur l'ensemble du quartier de l'Avenir du 11 avril 2019

Cette réunion publique s'est tenue au réfectoire de l'école Rosa Bonheur, avec les interventions du Maire, de la cheffe de projet du PRU du quartier de l'Avenir, du bailleur Clairsienne, du bailleur Aquitanis, du bailleur Logévie et du bailleur Domofrance. Cette réunion a notamment été l'occasion de d'informer les habitants de l'arrivée d'un nouvel acteur dans le projet de renouvellement urbain mais aussi le quotidien du quartier : Domofrance. Elle a aussi permis de présenter l'état d'avancement du projet sur le secteur Beauval, et des réflexions sur les équipements, sur les autres secteurs et en particulier celui de Prévert, ainsi que les propositions faites par les participants à l'issue des ateliers d'urbanisme. Environ 40 habitants ont participé à la réunion publique. Un temps de questions-réponses leur a donné la possibilité de s'exprimer sur la vie de quartier et sur les projets, sur leurs attentes. La communication pour cette réunion a été faite sur le site de la Participation de Bordeaux Métropole, sur le site Internet, la page Facebook, les panneaux lumineux, l'agenda mensuel de la ville, ainsi que par le biais d'affiches et de la distribution de flyers par les gardiens des résidences et la référente citoyenneté. Cette dernière s'est attachée à bien présenter l'intérêt de cette réunion aux habitants.

b) La réunion publique sur le Hameau des Sources du 8 juillet 2019

Cette réunion s'est également tenue au réfectoire de l'école Rosa Bonheur, visible et situé en plein cœur du quartier, à côté du Kiosque Citoyen (qui accueille la Maison du Projet). Le Maire et la responsable de secteur d'Aquitanis ont présenté le projet de reconfiguration et requalification des espaces extérieurs de ma résidence du Hameau des Sources. Ce projet avait déjà été présenté de

façon générale lors de la réunion publique du 11 avril, mais cette nouvelle réunion était spécifiquement tournée vers les habitants des Sources, pour leur présenter en détail le projet, répondre à leurs questions, et travailler ensemble le devenir d'un espace public collectif. Des questionnaires avaient été envoyés au préalable aux locataires par le bailleur Aquitanis. La communication pour cette réunion a été faite sur le site de la Participation de Bordeaux Métropole, sur le site Internet, la page Facebook, les panneaux lumineux, l'agenda mensuel de la ville, ainsi que par le biais d'affiches et de la distribution de flyers par Aquitanis et la référente citoyenneté. Cette dernière s'est, comme d'habitude, attachée à bien présenter l'intérêt de cette réunion aux habitants. Néanmoins, seules quatre habitantes ont participé à la réunion, la plupart des autres rencontrés dans le quartier (situé à 50 mètres du lieu de la réunion) ne témoignant pas d'intérêt pour le projet. Les habitantes présentes ont pu avoir toutes les réponses à leurs questions. En ce qui concerne les propositions sur l'aménagement de l'espace collectif, il est demandé par les habitantes qu'il y ait le moins de choses possible, et notamment pas de banc ni d'éclairage afin d'éviter les regroupements.

- Les diagnostics en marchant

La communication est, à chaque fois, faite sur le site de la Participation de Bordeaux Métropole, sur le site Internet, la page Facebook, les panneaux lumineux de la ville, ainsi que par le biais d'affiches et de la distribution de flyers par les bailleurs et la référente citoyenneté.

a) Sur le secteur Beauval, le 1^{er} avril 2019

Etaients présents une vingtaine de représentants de la ville de Bassens (élus et agents), de Bordeaux Métropole, de la Police Nationale, du bailleur Clairienne et de son entreprise de travaux, du club de prévention spécialisée (Prado), du Conseil Citoyen du quartier de l'Avenir. Seuls 4 habitants ont participé au diagnostic en marchant. Les échanges ont porté essentiellement sur divers dysfonctionnements ou éléments du cadre de vie détériorés, afin de les réparer au plus vite ou d'y remédier : haies gênant le passage à tailler, mur de séparation avec la voie ferrée à réparer, présence de véhicules ventouses, entretien et plantations à venir. Des questions ont été posées sur les travaux en cours et notamment sur la question de l'isolation phonique vis-à-vis de l'extérieur, qui va être traitée dans le cadre de l'isolation thermique par l'extérieur, et entre logements, ce qui se fera au regard des besoins, logement par logement, dans un second temps. Il n'y a globalement que très peu de remarques faites et les habitants présents sont satisfaits de l'avancement des travaux.

NB : diverses difficultés apparaissent au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et notamment des problèmes de bruit et de coulures d'eau dans les logements du dernier étage qui reçoivent une surélévation. Ces problématiques sont traitées par le cabinet du Maire et par Clairienne.

Par ailleurs, des pétitions ont circulé à compter de l'été 2019 pour demander des renseignements et des assurances sur l'enlèvement de l'amiante des bâtiments. Des réunions de chantier avec les habitants et pétitionnaires se sont tenues sur place avec les entreprises de travaux qui ont montré qu'elles répondaient aux exigences règlementaires en la matière et apportaient le plus grand soin à l'enlèvement de ces matériaux.

b) Sur le secteur Prévert, le 10 octobre 2019

Etaients présents une vingtaine de représentants de la ville de Bassens (élus et agents), de Bordeaux Métropole, de la Police Nationale, des bailleurs Aquitanis et Domofrance, du club de prévention spécialisée (Prado), du Conseil Citoyen du quartier de l'Avenir, le Délégué de la Préfète. 6 à 7 habitants ont participé au diagnostic en marchant.

Là encore, les échanges ont porté essentiellement sur la détérioration d'espaces publics (trous dans la chaussée, dépôts sauvages...), sur la taille nécessaire d'arbres et haies, sur la présence de voitures ventouses. Le projet de renouvellement urbain à venir a été présenté sur le terrain de façon à

susciter des commentaires et propositions. Néanmoins, les demandes des habitants portent sur l'entretien de l'existant et la présence récurrente de regroupements, plutôt que sur les évolutions à apporter au projet.

- **L'exposition permanente**

Cette exposition se tient depuis l'ouverture de la Maison du Projet, dès le début de la mise en place du Kiosque Citoyen le 9 mars 2017. Elle s'est enrichie au fur et à mesure de l'avancement des projets et des contributions. Dès le départ, ont été disponibles sur place : 3 panneaux réalisés par l'Agence d'Urbanisme sur l'ensemble du projet de renouvellement du quartier de l'Avenir (état existant, objectifs, grands axes de travail), 1 panneau de recollement des projets en cours sur le site et autour de celui-ci, 1 maquette du projet validé sur le site Prévert en 2014-2016.

D'autres panneaux 60x80 sont venus compléter l'exposition au fur et à mesure des réunions publiques et de l'avancement des projets : 3 panneaux sur le projet du Pôle d'animation et de lien social à l'été 2018, 3 panneaux sur le projet de restructuration des écoles au printemps 2019, 1 panneau sur le projet de plan-guide du secteur Prévert retravaillé et modifié en décembre 2019.

L'objectif de cette exposition est de permettre à tous de s'informer sur les projets et de donner son avis, de faire part de propositions, pour les faire évoluer et/ou les enrichir.

Sur place, pour ce faire, est présente la référente citoyenneté, qui outre ses missions d'orientation des personnes et de fédération des initiatives habitantes, anime la Maison du Projet ; elle présente les projets, répond aux questions ou les note pour pouvoir solliciter les bonnes personnes pour y répondre. La référente citoyenneté est à la Maison du Projet tous les mardis matins, mercredis après-midi, jeudis après-midi, vendredis après-midi, un samedi matin par mois, ainsi que dans le quartier de l'Avenir tous les lundis après-midi.

Les questions notées par la référente citoyenneté portaient essentiellement sur de la compréhension des projets ou sur des aspects pratiques (personnes à joindre chez les bailleurs, dates de relogement...).

- **La plateforme numérique de participation de Bordeaux Métropole**

La plateforme numérique a été mise en place le 1^{er} octobre 2018. Elle a permis à chacun de prendre connaissance des projets et d'exprimer son avis sur le PRU du quartier de l'Avenir en complément des réunions publiques et des différents temps de concertation. Cet outil, accessible en permanence, a offert la possibilité aux habitants de consulter à tout moment les documents de référence, les projets, mais aussi les événements à venir et les éléments de participation complémentaire. L'agenda a été mis à jour au fur et à mesure de la programmation des dates d'ateliers d'urbanisme, de réunions, publiques, de diagnostics en marchant.

La plateforme a enregistré 1 avis d'habitant le 8 septembre 2019.

- **Les registres de concertation**

Un dossier d'information (classeur détaillé des projets avec leur historique et notamment les présentations complètes faites en réunions publiques) et un registre de recueil des avis ont été mis à disposition dans 2 lieux publics pendant toute la durée de la concertation : au Kiosque Citoyen-Maison du Projet et au Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole.

Le registre situé au PTRD n'a reçu aucun commentaire.

Le registre situé au Kiosque Citoyen-Maison du Projet a reçu 2 commentaires.

- **Les Cafés Réhab**

Les élus de la ville de Bassens ont souhaité offrir des temps aux habitants, autour de petits déjeuners, pour échanger avec eux de façon informelle sur le projet de renouvellement urbain. 4 Cafés Réhab ont eu lieu : les 6 juin, 2 juillet, 5 novembre et 2 décembre 2019. La participation des habitants a été variable, mais le faible nombre de participants le 5 novembre a surtout été lié à la météo de ce jour-là. Lors du Café Réhab du 2 décembre a été présentée et discutée la mouture retravaillée du projet de renouvellement urbain sur le secteur Prévert. Elle avait déjà été travaillée avec le Conseil Citoyen qui avait ainsi pu en parler autour de lui et inciter les habitants à venir au Café Réhab du 2 décembre. Cela n'a pas donné lieu à des commentaires particuliers ; les habitants sont globalement dans l'attente d'une mise en œuvre rapide et en premier lieu de l'avancement du relogement.

- **La participation du Conseil Citoyen**

Le conseil citoyen est une instance créée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui a pour rôle de favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels, de favoriser la co-construction des contrats de ville et d'appuyer les initiatives citoyennes.

Le conseil citoyen du quartier de l'Avenir a été le 1^{er} créé en Gironde ; il a été installé dès l'automne 2014 et a été officiellement créé par arrêté préfectoral du 30 juin 2015. Très actif, il s'est, depuis cette date, constitué en association loi 1901 (en 2018).

Il a été amené à s'exprimer tout au long de la concertation avec sa participation lors des comités de pilotage, des réunions publiques, des ateliers de concertation, des diagnostics en marchant etc. Interface entre habitants et institutionnels, il mène des projets pour renforcer voire créer du lien social, notamment via l'organisation d'animations festives dans le quartier. Des réunions régulières se sont en outre tenues entre le conseil citoyen, les élus et agents de la ville et la cheffe de projet renouvellement urbain.

- **Les poses de 1^{ère} pierre**

S'il ne s'agit pas de temps de concertation à proprement parler, ces événements ont donné la possibilité aux habitants de participer aux projets et d'en discuter sur le terrain.

3 poses de 1^{ère} pierre ont eu lieu :

- Celle des résidences intergénérationnelles au nord du périmètre du PRU, qui vont permettre d'entamer le relogement des ménages de Prévert : le 29 avril 2019
- Celle de la réhabilitation de la résidence Beauval : le 18 septembre 2019
- Celle du Pôle d'animation et de lien social : le 12 décembre 2019

Les modalités de concertation prévues dans la délibération n°2018-574 ont été respectées et des modalités complémentaires ont été mises en œuvre.
--

IV. Contribution des participants

L'avis sur la plateforme de la Participation de Bordeaux Métropole a été mis en ligne le 8 septembre 2019, et dit : « *Très beau projet. Dommage que le calendrier des opérations ne soit pas respecté et le*

temps des procédures administratives trop long. Le Kiosque Citoyen est très utile. Il contient effectivement tous les documents accessibles sur ce site. Vivement le changement ! »

Les avis sur le registre officiel de la concertation déposé au Kiosque Citoyen-Maison du Projet ont été écrits le 2 octobre 2018, et le 12 décembre 2019 (lors de la pose de la 1^{ère} pierre du Pôle d'animation et de lien social). Aucun avis n'a été rédigé sur le registre déposé au PTRD.

Ces avis s'expriment ainsi :

Avis du 2 octobre 2018 : « Contente de savoir que les travaux vont commencer... Tout-à-fait OK pour tout, mon seul point noir préoccupant : ma place d'handicapée pour ma voiture ! Je compte sur toutes les bonnes volontés pour résoudre ce problème. Merci. »

Avis du 12 décembre 2019 : « Contente de constater que Bassens évolue, mais toutefois trop de béton et pas assez d'oxygène. Mais bravo quand même. »

D'autres participations n'ont pas été écrites mais ont été exprimées oralement lors des diagnostics en marchant, lors des Cafés Réhab, lors des réunions publiques, lors des permanences de l'animatrice de la Maison du Projet.

Enfin, les ateliers d'urbanisme ont (pour la 1^{ère} session) fait s'exprimer diverses inquiétudes et des souhaits, mais ont également (2^{ème} session) permis l'émergence de propositions.

Les questions soulevées par les participants qui peuvent être sources d'inquiétude concernent prioritairement l'impact des nouvelles constructions sur la tranquillité et la qualité du cadre de vie des résidents en place.

Les contributions des habitants sont regroupées ci-après par thème.

- Espaces publics

Le quartier de l'Avenir et ses alentours est considéré comme agréable car « vert », traversé et ceinturé d'espaces de verdure. C'est un aspect important du paysage auquel les habitants sont attachés. Une inquiétude naît de l'urbanisation en cours ou à venir des lisières nord, situées juste au nord du périmètre du quartier prioritaire de l'Avenir qui est aussi celui du projet de renouvellement urbain. Les projets importants de construction vont, de fait, limiter la place des espaces naturels ou de vigne. Les habitants souhaitent que ce cadre de vie vert puisse perdurer sous une certaine forme. Le bassin Montsouris, situé au centre du quartier de l'Avenir mais hors périmètre, est considéré comme un espace très agréable mais trop peu visible et aménagé pour être réellement perçu et appréhendé comme un espace à vivre. Il est identifié comme un lieu de convivialité en devenir.

Par ailleurs, les différents secteurs du quartier de l'Avenir apparaissent comme distincts les uns des autres et manquant de connexions physiques. Les habitants souhaitent davantage de cheminements, qui apparaissent clairement et puissent être utilisés sans crainte d'insécurité.

L'ancien centre social, aujourd'hui démoli, cristallisait les regroupements sur son parvis ; aujourd'hui c'est le square des papas, situé à proximité entre deux maisons, qui constitue un lieu de regroupements, de dépôts sauvages et est source de gêne pour les riverains.

Des questionnements se sont fait jour sur les usages des espaces de jeux, et sur la sécurité nocturne. Pour les transports, les circuits de transports en commun sont à repenser, ainsi que l'accès et le stationnement à la gare, voire la création d'un arrêt supplémentaire du train au niveau de Michelin.

De façon générale, les habitants regrettent un manque de lien social ; les espaces publics sont peu investis, sauf aux heures des écoles. On constate de façon générale une mobilisation difficile des personnes du quartier aux réunions et aux différents évènements proposés sur le territoire, que ce soit dans le quartier ou ailleurs dans la commune.

- Stationnement

Les habitants relèvent la détérioration des revêtements des chaussées, et déplorent les stationnements illicites sur les trottoirs, les voitures ventouses, et plus généralement le manque de places à certains endroits qui conduisent à des comportements inciviques et à des tensions. Ils souhaitent un stationnement mieux réparti et suffisamment de places. Il est également souligné la nécessité de places PMR à différents endroits.

- Urbanisation, arrivée de nouveaux habitants

L'urbanisation des quartiers alentours (lisières nord, secteur Prévôt...) est une source d'inquiétude. Le renouvellement urbain du secteur Prévert également, car il prévoit l'arrivée, avec la diversification des logements (accession sociale, accession libre) de nouveaux habitants. Les craintes portent à la fois sur la capacité à accueillir ces nouveaux logements, sur le relogement des ménages concernés par des démolitions, sur la cohabitation entre nouvelles constructions et secteurs pavillonnaires (circulation, stationnement, formes architecturales). Elles concernent aussi l'arrivée de populations nouvelles, la pression créée sur les écoles, la cohabitation, la circulation et le stationnement (perçu à travers des chiffres qui inquiètent, parfois vécu sur un mode invasif), et sur la cohabitation des nouveaux habitants avec les anciens.

Concernant le relogement, on constate une attente très forte de connaître les logements qui vont permettre le relogement, de savoir quand cela est prévu, voire d'avoir ainsi la possibilité de pouvoir être relogé dans des conditions différentes (lieu, taille du logement...) au regard des conditions familiales ou professionnelles ayant évolué. Malgré les inquiétudes, les habitants attendent le relogement avec impatience. L'enquête sociale sur la résidence Laffue est faite et le relogement largement réalisé ; les seuls ménages restant sont ceux devant être relogés dans les logements neufs en cours de construction à proximité : une visite y a été organisée et globalement les locataires sont impatients d'investir leurs nouveaux logements. La réalisation de l'enquête sociale pour la résidence Yves Montand (qui doit commencer en janvier 2020) est également très attendue.

Sur la question du lien social, les participants aux ateliers d'urbanisme ont insisté sur l'importance en premier lieu des rencontres informelles rendues possibles par les écoles, les commerces, les espaces publics aménagés.

- Les commerces et les équipements

Les questionnements sur les commerces (prévus à l'extérieur du périmètre, mais contigus au projet) portent sur leur viabilité et sur les enseignes qui seraient présentes, avec un souci de réel engagement, sur la durée. Inquiétude également en ce qui concerne la difficulté à trouver un médecin : l'implantation d'un autre médecin sur le quartier serait utile au regard de l'augmentation du nombre d'habitants et permettrait de limiter le recours à la voiture.

Concernant le programme d'équipements, le Pôle d'animation et de lien social était alors en cours de concertation sur son contenu, avec un doute des habitants concernant les possibilités réelles d'utiliser les salles de réunion compte tenu de la pression de la demande.

- Temporalité et impact du projet

La durée avant la mise en œuvre du projet sur le secteur Prévert est difficile à appréhender, les premières réflexions ayant émergé en 2008-2009. Le temps administratif et les délais qui s'ajoutent sont complexes à saisir.

On note de nombreuses questions très concrètes de mise en œuvre des projets (dates de réalisation, impact des travaux sur les pratiques quotidiennes) : la gestion du chantier, les nuisances générées et les mesures de contrôle envisagées (organisation de la circulation pour l'aménagement du rond-point de Beauval ? Circulation des camions de chantier et sécurité des piétons (entrées et sorties d'école en particulier) ? Bruit, poussières et confort des résidents ? ...).

Certaines de ces questions ont été abordées lors de la 2^{ème} session des ateliers d'urbanisme :

- Les liens physiques qui pourront faciliter les liens sociaux entre les différentes entités qui composent le quartier de l'Avenir, entre les habitants actuels et nouveaux arrivants : travail sur les espaces oubliés et/ou porteurs de nuisance ou d'insécurité ressentie tels que le lac, le square des papas, placette du Hameau des Sources, les circulations internes, cheminements importants à protéger ou à créer...
- L'ouverture sur la commune : travail sur « les maillons manquants », tout ce qui peut créer du lien ou de l'ouverture vers le reste de la ville (renforcer l'idée d'une coulée verte dans le prolongement des équipements vers Beauval, circuits piétons, intégration dans des boucles locales de Beauval à Beauval, valorisation du patrimoine architectural, végétal...

En ont découlé des propositions faites par les participants aux ateliers, propositions présentées aux élus et institutionnels (bailleurs, Etat, ville, Métropole) lors du dernier atelier le 27 mars 2019.

Elles s'organisent autour de deux axes :

- La mise en valeur du bassin Montsouris : finir l'aménagement du cheminement (en quelques points), installer une boîte livres, des bancs, des corbeilles, mettre e place de petits aménagements pour sécuriser (main courante).
- Il est rappelé que le Moura était historiquement un quartier important qui a été oublié, où beaucoup de traces du passé ont disparu. Thème des éléments du patrimoine à mettre en valeur, reconnaissance des circuits existants (fil vert du parc des coteaux, chemins de Saint-Jacques, GR), tracer les circuits de promenade pratiqués et repérer les éléments remarquables sur le parcours, tracer le circuit de découverte du quartier à promouvoir et l'identification des jalons à mettre en valeur.

V. Prise en compte des contributions

Le projet de renouvellement urbain retravaillé du secteur Prévert fait suite à une première version validée en 2014 avec les habitants et re-validée en 2016 (quelques ajustements de détail). Il s'est en effet avéré nécessaire de réinterroger le projet validé au regard de sa faisabilité effective (qui n'apparaissait pas possible en l'état) et de l'évolution des alentours sur lesquels de nombreux projets d'urbanisation se sont concrétisés. Cela a donné lieu à mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire évoluer le projet et le rendre réellement faisable. Il a abouti à un projet plus clair, plus lisible, ne modifiant pas les équilibres globaux de la démolition-réhabilitation-reconstruction, mais donnant une part accrue aux cheminements doux.

Il a pris en compte les propositions des habitants, certaines étant déjà également travaillées par la ville et la métropole pour une mise en œuvre à court, moyen ou long terme. Il s'agit là des propositions d'aménagement autour du bassin Montsouris (à court-moyen terme, en lien avec la requalification des secteurs Beauval et des Sources), mais également du parcours de découverte du patrimoine (à moyen terme).

Le sujet des mobilités est vaste et complexe ; il est envisagé non seulement au niveau de la commune, mais également de la presqu'île et même de la métropole. A l'échelle du quartier, ce sont les transports en commun et les cheminements doux qui ont été étudiés avec finesse pour proposer un maillage efficient et agréable à la fois. Il ne s'agit pas seulement de créer des cheminements dans les secteurs, mais aussi entre secteurs et avec les quartiers alentour, pour ouvrir les secteurs (Prévert en particulier) et participer au changement d'image.

La question des déplacements en voiture a aussi été prise en compte, de façon à promouvoir des trajets apaisés, et à proposer un stationnement suffisant.

Les équipements ont bien avancé depuis les débuts de la concertation ; la ville, maître d'ouvrage, s'est attachée à intégrer les préoccupations de chacun et à prévoir « grand » pour les écoles, afin de pouvoir accueillir tout le monde dans les meilleures conditions. Le pôle d'animation et de lien social veut lui aussi répondre au besoin de lien social « informel » pointé par les habitants : il propose une salle polyvalente et des locaux associatifs, une ludothèque, mais aussi des terrains sportifs et de loisirs, et des espaces de rencontre et de passage. Le projet social et d'animation est en cours de travail, co-construit, pour promouvoir les initiatives citoyennes, accompagner la vie locale.

Les espaces publics, de façon générale, ont fait l'objet d'un travail accentué, débouchant sur de grands espaces de cheminements plantés ou en prairie, de façon à laisser des espaces de respiration (entre les quartiers actuels et futurs, les différentes résidences et les lotissements adjacents). Ils proposent une interconnexion des quartiers autour d'un axe central, et permettent à chacun de rallier les équipements de façon simple, lisible et conviviale.

Le plan-guide validé a aussi travaillé à mettre en valeur des espaces fédérateurs, pour répondre à la demande d'avoir plus de lieux où se retrouver sur le quartier.

Le diagnostic environnemental a mis en évidence trois espèces animales à protéger, notamment via la pérennité voire le renforcement de leur habitat (arbres et haies), et a montré des alignements végétaux à maintenir. Toutes les préconisations ont été prises en compte, et même au-delà, avec un renforcement de la présence du végétal sur place via des espèces endogènes.

Pour augmenter la sécurité des espaces publics, les cheminements disposeront d'un éclairage en conséquence permettant la sécurisation et leur visibilité.

Les nouveaux logements offriront une programmation variée permettant à chacun de trouver ce qui peut répondre à ses aspirations et à ses ressources.

Les dates de livraison des logements neufs hors périmètre sont maintenant connues (et attendues), celles des logements dans le secteur Beauval également, celles du secteur Prévert sont en cours de calage pré-opérationnel. L'enquête sociale de la résidence Yves Montand doit être lancée en janvier, ce qui permettra aux locataires d'exprimer leurs besoins et leurs souhaits, d'être écoutés, et de pouvoir se projeter dans un nouveau logement, que ce soit sur le quartier ou ailleurs.

L'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est appuyée sur les contributions, questionnements et commentaires des habitants pour dessiner le plan-guide et commencer à travailler à la programmation du quartier (secteur Prévert en particulier).

Par ailleurs, un travail sur la question du genre dans les cours d'écoles commence avec une spécialiste de la question afin de redonner une espace équitable à chacun et chacune. Les aménagements publics et notamment ceux du Pôle d'animation et de lien social prennent en compte cette préoccupation, et la réflexion sur l'utilisation des terrains de loisirs également, afin que les jeunes filles, actuellement peu présentes sur l'espace public, puissent y trouver pleinement leur place.